



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 11 AOUT 2025 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT-GERVAIS

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Marie-Christine DAYVE, Monique RACT, Véronique CLEVY, Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Michel STROPIANO.

Services municipaux : François BONGRAND, Didier JOSEPHE, Marc SIROP

Secrétaire de séance : François BONGRAND

Après avoir remercié l'assemblée pour sa présence, Monsieur le Maire introduit la séance par l'évocation de sa relaxe judiciaire dans l'affaire dite « des chalets du Plateau de la Croix » : « Sachez que je suis particulièrement heureux d'avoir été relaxé quand vous n'êtes pas sans savoir que par ailleurs, quelqu'un a décidé de ma mise à mort en étant prêt à dépenser 300 000 € pour y parvenir ! ».

« Je tiens à exprimer mes remerciements à tous mes soutiens, tout particulièrement à l'équipe électorale qui m'entoure. Comme vous l'avez certainement appris, alors que j'ai été reconnu innocent par la justice, le parquet a tout de même décidé de faire appel le dernier jour de la période dans laquelle il lui était possible d'interjeter appel et uniquement contre moi, sans faire appel du même jugement rendu pour Gilles Grandjacques.

Vous le constaterez, l'acharnement continue, l'opération de destruction humaine également et ce en totale impunité pour les accusateurs : vous n'ignorez pas les insultes de Monsieur Hedrich, les attaques de France Nature Environnement (FNE) qui sont devenues mon quotidien ».

Monsieur le Maire conclut ce point introductif en précisant que ce dossier judiciaire ne va pas l'empêcher, lui et son équipe municipale, de continuer malgré le caractère destructeur de cette affaire en affirmant qu'en pareilles circonstances, « la destruction ne connaît ni médicaments, ni pansements et qu'à l'instar de la maladie, des séquelles demeurent à tout jamais ».

Et d'ajouter qu'il faut bien que tout un chacun comprenne que sans tomber dans l'automutilation, tous ceux qui détestent ce que font « Peillex et Saint-Gervais » se sont coalisés.

Monsieur le Maire étaye son propos en rappelant notamment à l'auditoire que des contentieux demeurent au titre de la réalisation de l'ascenseur valléen qui ne sont pas encore jugés comme par exemple, le recours formé par FNE contre l'arrêté préfectoral portant création de la servitude de défrichement de cet ouvrage public ; avec le risque que la juridiction administrative remette en cause l'existence même de l'ascenseur valléen à l'instar de ce qui aurait pu arriver à la centrale hydroélectrique de Sallanches si la justice administrative n'avait pas tranché en faveur de son maintien.

Monsieur le Maire poursuit par le côté positif de la mise sur pied d'une politique municipale de mobilité dont le Valléen constitue un élément au succès indéniable : « Nous sommes au-dessus de la fréquentation indiquée dans l'étude préalable de présentation du dossier ; l'ascenseur des thermes explosant pour sa part tous les compteurs, la mesure de sa fréquentation en place depuis un semestre étant réalisée à partir du poids des usagers qui l'empruntent. »

Depuis la mise en service de l'ascenseur des thermes, le nombre de personnes transportées est estimé à 321 000, Monsieur le Maire soulignant que l'ouvrage est avant toute chose, la réponse à la satisfaction d'un besoin qui était dans l'inconscient, en quelque sorte, des uns et des autres ; un ascenseur des thermes qui complète la navette de Saint-Nicolas de Véroce dont la moyenne de fréquentation s'établit à 80 personnes par jour. Monsieur le Maire expose qu'à travers ces investissements, des liens sont ainsi créés entre le haut et le bas de la Commune et désormais, des habitants du Fayet dépourvus de moyens de mobilité peuvent rejoindre Saint-Nicolas de Véroce.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Quant à l'Alpin en service depuis l'hiver dernier, ce sont 100 000 personnes de plus qui ont été transportées par rapport à l'ancien DMC et la meilleure année de son exploitation.

Monsieur le Maire de considérer que pour une collectivité de 5808 habitants, les investissements de fond ont été réalisés jusqu'en 2024 et sont de nature à asseoir la pérennité du territoire pour les générations futures, Saint-Gervais étant désormais une station en capacité d'accueillir des gens à l'année.

Il mentionne que les Saint-Gervolains devront toutefois faire attention à quelques travers comme celui de l'argent dont les prix très élevés de certaines transactions immobilières sont une illustration et ne doivent pas constituer des valeurs de référence pour l'avenir, au risque de voir le territoire perdre de la population permanente progressivement à l'instar de ce qui est constaté, par exemple, à Megève dont la population est passée de 5 000 habitants en 1983 à 2800 habitants en 2025.

Monsieur le Maire affirme que la dynamique ainsi créée à Saint-Gervais doit permettre aux gens de rester y vivre avec des commerces faits pour les personnes qui vivent à l'année, le logement constituant également une vraie préoccupation.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le métier de promoteur immobilier qui a évolué, des groupes financiers sévissant désormais quand de vrais promoteurs qui en avaient fait leur métier travaillaient et vivaient à Saint-Gervais ; c'est ainsi que nombre de groupes financiers qui portent des promotions immobilières se préoccupent peu de l'adéquation de leur programme avec les spécificités du territoire communal, les logements érigés n'étant pas toujours adaptés aux besoins des habitants. Il signale un contentieux à venir avec le groupe Vinci qui a fait un projet au Nerey - auberge de jeunesse, restaurant, hôtel et appartements touristiques - et qui envisage de remplacer son programme initial de construction par des appartements en ayant bénéficié de la réglementation moins contraignante de l'hôtellerie en matière de création de parkings sauf qu'aujourd'hui, en l'état actuel du dossier, il manque au groupe Vinci un étage de parking : « ces gens-là qui viennent de Paris ou de Lyon n'ont aucune vergogne, pensant faire ce qu'ils veulent partout où ils investissent, sauf à Saint-Gervais ».

Monsieur le Maire conclut ce point par le fait qu'aujourd'hui, des propriétaires ont acheté en toute bonne foi leur appartement et qu'ils ne vont pas pouvoir en jouir dans l'immédiat compte tenu de la suite contentieuse qui va être réservée à ce dossier d'urbanisme.

Monsieur le Maire poursuit par le projet initial de remplacer le télésiège du centre du village de Saint-Nicolas de Véroce. Il précise que cet investissement n'est pas programmé pour 2026 compte tenu de son coût prévisionnel particulièrement élevé de 10 millions d'euros ; l'idée est de s'orienter vers le maintien du télésiège actuel en le « relookant » et de donner plus d'attractivité au Plateau de la Croix, à l'image de ce qui a été réalisé sur le Mont d'Arbois et sur ce qui va se faire sur le haut de la Princesse avec une zone d'activités quatre temps aussi bien ski que hors ski à destination des familles.

A propos de remontées mécaniques, Monsieur le Maire fait part de la reprise de la gestion de la « Princesse », une gestion transférée à Saint-Gervais par la Commune de Demi-Quartier contre une somme de 500 000 € par an, la STBMA étant le nouvel exploitant jusqu'en 2049 ; une société dédiée créée par ce délégataire, comme les élus le souhaitent, va donc gérer le domaine skiable concerné moyennant une redevance fixe de 500 000 € versée à Saint-Gervais et dès cet hiver, la piste Prapacot sera équipée en neige de culture. Par la suite, est projetée la réalisation d'une petite retenue collinaire du style de celle de Joux.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Concernant le Mont d'Arbois, Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du conseil municipal du 10 avril 2024, il avait été acté de faire l'opération de Demi-Quartier à l'envers, soit transférer la gestion de la partie de ce domaine skiable situé sur Saint-Gervais à Megève (gare d'arrivée, transformateur, garage des cabines et donc les cabines sont à Saint-Gervais, « le bas ne pouvant pas fonctionner sans le haut ») ; la dernière délégation de service public s'est achevée le 31 mai 2025 pour la partie des installations Saint-Gervolaines, les élus Saint-Gervolains ayant confié, pour une durée de 13,5 mois, l'exploitation au moyen d'un contrat de gré à gré à la société anonyme des remontées mécaniques de Megève (SARMM), seule entreprise capable de gérer le haut dans la mesure où elle gère déjà le bas, côté mégevan (durée de 13,5 mois demandée par le PDG de la SARMM, la Commune de Saint-Gervais souhaitant pour sa part 18 mois) ; sauf que la Commune de Megève a décidé de confier par avenant à la SARMM, l'exploitation de la partie basse pour une durée de 24 mois au lieu de 13,5 mois comme pour la partie haute de la télécabine, le contrat de DSP au plan mégevan pour la gare du bas expirant désormais le 15 avril 2026.

Monsieur le Maire explique que donner une durée d'exploitation pour la partie basse d'une remontée mécanique à cheval sur deux Communes plus longue que la durée du contrat d'exploitation pour la partie haute est totalement interdit d'où la proposition faite à Megève de gérer la totalité de la télécabine sous réserve des conditions suivantes : en premier lieu, arrêt de toutes les procédures (celles engagées tant par les Communes de Megève et de Saint-Gervais que par la SARMM) et en second lieu, versement d'une redevance fixée à un million d'euros. Sur quoi et ensuite des nouvelles actions en justice engagées par la SARMM, Monsieur le Maire explique que ce contexte l'a conduit à dénoncer cet imbroglio au procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale en rappelant que la chambre régionale des comptes avait elle-même considéré comme impossible la solution mise en œuvre par Megève et que corrobore la jurisprudence constante du Conseil d'Etat sur le sujet.

Monsieur le Maire affirme qu'une troisième condition est désormais posée, que la Commune de Megève résilie par anticipation l'avenant prolongeant son contrat avec la SARMM pour 24 mois afin de repartir avec des dates identiques pour l'exploitation du haut et du bas de la remontée mécanique concernée,

Monsieur le Maire enchaîne avec l'évocation de la rénovation réussie de l'immeuble le « Mont Joly » à l'entrée de Saint-Gervais dont il remercie les propriétaires pour leurs investissements tout en rappelant les participations financières de l'Etat, du Département et de la Commune dans le cadre de ce dossier.

Concernant la mise en service de la voie prolongée du Tramway du Mont-Blanc jusqu'au refuge du Nid d'Aigle, il fait part que les travaux doivent être finalisés d'ici la fin septembre, l'arrivée à plat permettant au plus grand nombre d'atteindre le site.

Evoquant le parc thermal dont l'aménagement donne satisfaction, Monsieur le Maire pointe le sujet de sa fréquentation par les camping-cars, particulièrement en période de fortes chaleurs que dénoncent certains : rappelé le fait qu'à l'instar de tout véhicule, si un camping-car ne fait que stationner, il n'est pas possible de s'y opposer. Le vrai sujet a trait à la longueur de certains camping-cars qui dépassent le gabarit des places de stationnement du parc thermal, la limitation de la longueur de ces véhicules autorisés à stationner sera donc fixée à cinq mètres.

Monsieur le Maire évoque le nettoyage de toutes les falaises d'escalade au printemps pour un coût de 150 000 € (les trois du parc thermal, celle de la Vilette, celle de la route de Bionnassay) dont certaines parties appartenant à des propriétaires privés ont été données à la collectivité et que le club d'escalade a rééquipé. Aujourd'hui, Saint-Gervais, territoire d'alpinisme par nature est également doté de sites d'escalade.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Il mentionne que des travaux vont avoir lieu sur le pont de contournement à partir de mi-septembre jusqu'à début décembre, le département va refaire la peinture du dispositif de sécurité et le grillage de protection va être déployé côté intérieur ; par ailleurs, la maison « Pennel » rachetée par le département va être déconstruite et le terrain d'emprise libéré permettra la construction de trois chalets, en accession à la propriété. Pour sa part, la Commune a acquis le terrain non constructible à l'aval de la maison qui permettra de remonter à pied par la création d'un sentier qui rejoint le chemin du Berchat.

Au titre de la politique municipale dédiée au logement, Monsieur le Maire rappelle que la maison Revenaz a été donnée à la collectivité pour y faire du logement, la création de huit appartements est prévue afin de fixer les gens au pays.

Monsieur le Maire détaille quelques opérations dont la programmation est inscrite au budget : réfection de la rue de la Comtesse qui est un véritable coupe-gorge pour les piétons, réfection qui sera prolongée par celle de la rue Montjoie ; végétalisation des cours de l'école Marie Paradis dont la définition des travaux, partagés par les enseignants et les élèves à partir des propositions du CAUE 74, seront achevés fin août ; réaménagement du plateau surélevé dit de la MJC afin de rationaliser et de sécuriser la traversée de route des enfants du groupe scolaire Marie Paradis et de l'école de l'Assomption (actuellement deux ralentisseurs espacés de 40 mètres l'un de l'autre), ce qui permettra d'avoir un seul passage piéton que ne surveillera qu'un seul personnel municipal contre deux actuellement.

En rapport à une intervention sur le maintien de l'école de Saint-Nicolas de Véroce, Monsieur le Maire confirme la nécessité pour les habitants de scolariser leur progéniture sur le territoire communal, actuellement 29 enfants sont scolarisés à cheval sur cette école et sur celle du Gollet ce qui permet le maintien de ces deux sites scolaires. Pour autant, Monsieur le Maire d'insister sur le fait que le maintien de deux enseignants pour 29 élèves dans ces deux écoles ne vaut que tant que les autorités de l'éducation nationale en acceptent l'idée, Saint-Gervais demeurant l'une des rares Communes de Haute-Savoie où le recteur comme le directeur départemental de l'éducation nationale valident un tel schéma d'implantation des classes ; un tel schéma nécessitant également la conviction des propres parents de scolariser leurs enfants dans de petites unités.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la venue jeudi prochain, d'Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations que tout un chacun pourra donc rencontrer sur le marché.

Pour rappel, Aurore Bergé avait suivi le dossier des Myriams lorsqu'elle détenait de précédentes fonctions dans le gouvernement d'Elisabeth Borne.

Monsieur le Maire en profite pour faire un point de situation sur les Myriams en précisant que l'autorisation donnée pour l'ouverture de lits tant par l'ARS que par le Département ne vaut que pour les lits et non pour le bâtiment qui abrite les lits.

Monsieur le Maire souligne que pour éviter toute transformation du tènement en hôtel ou en résidence de tourisme, le plan local d'urbanisme communal cristallise la destination des lieux qui ne peuvent accueillir que des établissements à caractère médico-social et que par ailleurs, la collectivité est propriétaire d'un étage et demi - les Communes de Saint-Gervais et des Contamines-Montjoie détiennent chacune 12,5 % des parts, le CCAS Saint-Gervolain, 75 % - ce qui lui permet de contrôler indirectement le devenir de la résidence.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Aujourd'hui, le problème n'est pas la maltraitance des résidents par le personnel composé à 80 % d'intérimaires mais la situation financière de l'association gestionnaire de l'établissement. Faute d'argent, il n'y a plus de cuisines ni d'ascenseur et le personnel en est réduit à « servir des boîtes de conserves aux résidents ». Après deux inspections inopinées dont la dernière a révélé des dysfonctionnements graves relatifs notamment à la gestion du personnel, l'organisation des prises en charge et aux conditions d'accueil dans des locaux inadaptés de nature à porter gravement atteinte à la santé et à la sécurité des résidents, l'établissement est désormais placé sous administration provisoire depuis le 05 août 2025 en vue d'une cessation d'activité au plus tard le 31 décembre prochain ; les 53 résidents seront réorientés en liens étroits avec leurs familles d'ici la fin de l'année dans des structures du territoire. Par ailleurs, le Département a proposé de racheter le bâtiment qui permettrait de transformer l'EHPAD privé en EHPAD public.

Une intervention dans la salle a trait au devenir de l'école de l'Assomption, ce à quoi, Monsieur le Maire répond que ladite école est confortée dans son statut d'école, « l'affreux gymnase » va être raboté et un projet immobilier va voir le jour dont une partie des bâtiments sera réservée aux habitants de Saint-Gervais afin de disposer de logements à des prix abordables.

En rapport à une question sur l'aménagement du Bettex, Monsieur le Maire expose qu'au-delà des péripéties contentieuses du dossier induites par les instances engagées par FNE laquelle association a été déboutée en appel, deux propriétaires sont en présence, la Commune de Saint-Gervais d'une part et d'autre part, Mont-Blanc immobilier qui porte un permis d'aménager. La concrétisation du dossier passe par la réalisation d'une étude au cas par cas, pas seulement sur le parking projeté dans ce dossier mais également sur la totalité de la zone à aménager même si elle est inférieure à 10 000 m² dans la mesure où l'aménagement du parking est consubstantiellement lié à la création des logements. Si le parking n'était pas à refaire, aucune procédure ne serait exigée, Monsieur le Maire dénonçant à cette occasion toute la complexité de l'administration.

Suite à une intervention sur le nombre de places dans le parking projeté, Monsieur le Maire répond qu'il y aura plus de places que par le passé et que le parking sera couvert.

Une personne fait remarquer l'absence de jeux au Bettex cet été, Monsieur le Maire explique que fin août, toute la zone à la sortie de l'Alpin va être renaturée en détournant la route des Crêtes comme elle l'avait été au moment des travaux de construction de cette remontée mécanique, ce qui conduira à l'aménagement d'une grenouillère « verte » pour l'été et « blanche » pour l'hiver. Pour autant, Monsieur le Maire indique que les jeux ont bien été installés pour cet été, tout juste après l'école de ski.

Une autre personne évoque l'accès des personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire indique qu'un ascenseur existe à cet effet.

En rapport à une question sur l'accès à la route des granges d'Orsin, Monsieur le Maire confirme qu'elle est réservée aux riverains mais que les visiteurs comme les livreurs peuvent naturellement l'emprunter.

Sur la desserte en fibre optique, Monsieur le Maire confirme que c'est une grande illusion de croire que la fibre optique pourrait être déployée jusqu'à Saint-Nicolas de Véroce. Il explique qu'une solution consiste à s'équiper en fibre radio, le système « Pactoo » proposé par une entreprise de Megève fonctionnant très bien.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Une personne intervient à propos des trois immeubles en cours de construction route des Contamines-Montjoie, Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un programme d'accession à la propriété proposé par la Semcoda mais une accession à la propriété non encadrée.

En rapport à une question sur le programme communal de rénovation des chapelles en cours, confirmation est donnée que les travaux seront achevés pour cette année, la toiture de la chapelle de Bionnassay étant refaite à l'identique, en bois et pierres.

Après un dernier tour de table, la rencontre s'achève à 20 h 40 par le partage du verre de l'amitié.

François BONGRAND
Directeur Général des Services

